

Viols : un psychiatre en prison

AFP

24/03/2010 | Mise à jour : 21:45 Réactions (7)

Un psychiatre a été condamné ce soir par la cour d'assises de Seine-et-Marne à 8 ans de prison pour avoir violé et agressé sexuellement entre 2004 et 2005 des patientes vulnérables dans une clinique de la Ferté-sous-Jouarre, en Seine-et-Marne, et à l'hôpital Bichat à Paris.

Ce médecin psychiatre, père de famille de 42 ans, a été condamné à 8 ans de prison, à une interdiction d'exercer et à une obligation de soins par la présidente de la cour d'assises Laurence Turbe-Bion. Vêtu d'un costume noir, l'accusé, Guy Bruno Ibara, qui comparaisait libre, a affirmé n'avoir "jamais commis les faits" qui lui sont reprochés.

Entre 2004 et 2005, il est accusé d'avoir agressé sexuellement quatre patientes de la clinique de la Perreuse à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), admises dans l'établissement pour des troubles psychiques. Une d'entre elles dénonce deux viols.

Les victimes déposeront plainte. Une autre plainte pour des faits d'agressions sexuelles sera déposée par une patiente de l'hôpital Bichat à Paris, où le médecin exerçait également.

Pour sa défense, Guy Bruno Ibara a dit avoir "fait l'objet d'un complot" de patientes qui "voulait (lui) nuire", quand il a "voulu mettre en place le règlement intérieur vis-à-vis des patients qui introduisaient de l'alcool" dans l'établissement. Il a également cité le principe du "transfert", qui "fait qu'une personne tombe amoureuse" de son médecin.

Ceci est le cache Google de <http://www.france-info.com/ressources-afp-2010-03-24-un-psychiatre-condamne-a-8-ans-de-prison-pour-viols-et-agressions-421864-47-69.html>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 24 mars 2010 23:31:29 GMT. La [page actuelle](#) peut avoir changé depuis cette date. En savoir plus

Version en texte seul



dépêches AFP
dépêches Sports.fr

▸ demain

Un psychiatre condamné à 8 ans de prison pour viols et agressions sexuelles sur des patientes

24/03/2010-[21:39] - AFP

MELUN, 24 mars 2010 (AFP) - Un psychiatre a été condamné mercredi soir par la cour d'assises de Seine-et-Marne à 8 ans de prison pour avoir violé et agressé sexuellement entre 2004 et 2005 des patientes vulnérables dans une clinique de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) et à l'hôpital Bichat à Paris.

Ce médecin psychiatre, père de famille de 42 ans, a été condamné à 8 ans de prison, à une interdiction d'exercer et à une obligation de soins par la présidente de la cour d'assises Laurence Turbe-Bion. Vêtu d'un costume noir, l'accusé, Guy Bruno Ibara, qui comparaisait libre, a affirmé n'avoir "jamais commis les faits" qui lui sont reprochés. Entre 2004 et 2005, il est accusé d'avoir agressé sexuellement quatre patientes de la clinique de la Perreuse à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), admises dans l'établissement pour des troubles psychiques. Une d'entre elles dénonce deux viols. Les victimes déposeront plainte. Une autre plainte pour des faits d'agressions sexuelles sera déposée par une patiente de l'hôpital Bichat à Paris, où le médecin exerçait également. Pour sa défense, M. Ibara a dit avoir "fait l'objet d'un complot" de patientes qui "voulaien(t) (lui) nuire", quand il a "voulu mettre en place le règlement intérieur vis-à-vis des patients qui introduisaient de l'alcool" dans l'établissement. M. Ibara a également cité le principe du "transfert", qui "fait qu'une personne tombe amoureuse" de son médecin. A ce jour, M. Ibara est toujours médecin psychiatre mais étant interdit d'exercer sa profession en relation avec des patients, il a affirmé travailler au "département de l'information médicale", où il traite la gestion de dossiers médicaux. Devant la cour d'assises, seules trois des cinq victimes étaient présentes sur le banc des parties civiles.